

CRITÈRES POUR SÉLECTION DES PATINEURS (EUSES) DE LA REVUE SUR GLACE

« NOS SOLISTES 2010-2011 »

CRITÈRES OBLIGATOIRES POUR TOUS LES SOLOS

- A- Les patineurs doivent résider à Brossard et le club d'appartenance doit être le Club de Patinage Artistique de Brossard
- B- Les Patineurs (euses) doivent être inscrits (es) à la Revue sur Glace sauf les patineurs (euses) invité (es).
- C-. Le nombre maximal de solo sera de quatre (4). Le nombre de solo pour l'invité(s) boursier (s) sera laissé à la discrétion du comité de la Revue sur Glace (P-V 24-09-03)
- D-. Le(s) Solo pour les couples en Danse et/ou Style libre devront être patinés avec le(la) partenaire des Championnats de Section.

CRITÈRES POUR INVITÉ(S)

A- Un ou des patineur(s) du CPAB de niveau Junior Compétition et /ou Sénior Compétition toutes catégories, ayant participé à la compétition Championnats de Section pourra(ont) être éligible à être invité(s) boursier , **jusqu'à concurrence de \$500/patineurs** ,à la Revue sur Glace pour un maximum de 1 an dans son niveau.(P-V 01-11-2010)

B- Pour être invité(s) **boursier** une 2^e année consécutive le(s) patineur(s) du CPAB devra(ont) être membre de l'équipe du Québec au niveau Junior et/ou Sénior et avoir participé à la compétition Championnats de Section.

C- Un ou des patineur(s) du CPAB de niveau Novice simple Dame ayant participé au Championnats Canadiens. Pour les niveaux Novice simple messieurs, danse et couple, ayant Participé au Championnats Canadiens se classant dans la première moitié de leur groupe Ex. : Dans un groupe de 20 patineurs, le(s) participant (s) doit se classer 10 ième et moins.

Le comité de la Revue sur Glace se réserve le droit de choisir le patineur extérieur qui sera invité boursier, s'il y a lieu.

1-CRITÈRES AUTOMATIQUES POUR QUATRE (4) REPRÉSENTATIONS

- 1.1 Participant (e) aux compétitions internationales attribuées par la Fédération de Patinage et/ou de Patinage Canada.
- 1.2 Patineur (euse) de niveau junior et sénior compétition ayant participé à la compétition Championnats de Section.
- 1.3. Patineurs (euses) de niveau Novice compétition ayant participé à la **FINALE** des Championnats de Section. (P-V 12-11-07)
- 1.4 Participant (e) de toutes catégories aux Championnats Canadiens.
- 1.5 Participant (e) de toutes catégories au Défi de l'Est et /ou membre de l'Équipe du Québec
- 1.6 Médaillé (e) d'OR aux tests de Patinage Canada (habiletés, style libre, danses, complétées entre janvier de l'année précédente et la fin du mois de mars de l'année courante. (P-V 06-08-02)
- 1.7 Gagnants (es) des Lauréats Régionaux toutes catégories, excluant les Lauréats PP, BMO PP, Aspirant de Groupe et Assistant (e) de programme. (P-V 24-09-03)

2-CRITÈRES AUTOMATIQUES POUR TROIS(3) REPRÉSENTATIONS (P-V 12-11-07)

- 2.1. Patineurs (euses) de niveau Novice compétition ayant participé aux championnats de Sections.
- 2.2 Patineurs(euses) de niveau Pré-novice compétition ayant participé à la **FINALE** des Championnats de Sections

3-CRITÈRES AUTOMATIQUES POUR DEUX (2) REPRÉSENTATIONS

- 3.1 Médaillé (e) aux Championnats de Section de niveau Pré-Juvenile et Juvenile et/ou Médaillé (e) à la **FINALE** provinciale des Jeux du Québec/ Jeux de la Participation (P-V 12-11-07)

Approuvé par le conseil d'administration le 01 Novembre 2010

CRITÈRES POUR SÉLECTION DES PATINEURS (EUSES) DE LA REVUE SUR GLACE

« NOS SOLISTES 2009-2010 »

(SUITE)

- 3.2 Patineurs (euses) de niveau Pré-novice compétition ayant participé aux Championnats de section. (P.V 24-09-03)
- 3.3 Patineurs (euses) de Niveau Juvénile ayant participé à la **FINALE** des Championnats de sections. (P.V 12-11-07)
- 3.4 Lauréats (es) en patinage artistique : catégories officielles (provinciale – au niveau du club) excluant les Lauréats PP, BMO PP, Aspirant de Groupe et Assistant (e) de programme. (P-V 06-08-02)
- 3.5 Lauréats (es) en patinage artistique: catégories non-officielles (régionale – au niveau du club) excluant patineur (euse) PP et Aspirant de Groupe. (P-V 06-08-02)

4-CRITÈRES AUTOMATIQUES POUR UNE (1) REPRÉSENTATION

- 4.1 Patineur de niveau pré-juvénile ayant participé à la **FINALE** des Championnats de Section. (P-V 24-09-03)
- 4.2 Patineur (euse) de Niveau Juvénile ayant participé aux Championnats de Section. (P.V 12-11-07)
- 4.3 Patineur (euse) de toutes catégories participants aux Jeux du Québec / Jeux de la Participation au niveau provincial. (P.V 12-11-07)
- 4.4 Médaillé(e) à la **FINALE PROVINCIAL** de la compétition Finale Provincial STAR si la compétition a lieu avant le 31 Mars. Si non, le solo sera reporté à la Revue sur Glace de l'année Suivante. (P.V 01-10-09)
- 4.5 Médaillé (e) d'OR aux tests de Patinage Canada – Tests d'interprétation et/ou Danse créative (**première médaille d'OR seulement**) et danse diamant entre janvier de l'année précédente et la fin du mois de mars de l'année courante. (P-V 01-10-09)

5-CRITÈRES AUTOMATIQUES POUR OBTENIR UN SOLO INTÉGRÉ OU FAIRE PARTIE DU NUMÉRO SPECIAL À LA REVUE SUR GLACE

- 5.1 Lauréats (es) Patinage Plus , Banque de Montréal(BMO) PP, Patineur Programme Star de Groupe du club et/ou de la région.
- 5.2 Lauréat (es) Assistant (e) de programme de Patinage Canada (P-V 06-08-02)

CRITÈRES DE SÉLECTION SI LE NOMBRE DE SOLOS EST INSUFFISANT

Ces critères ne donne droit qu'à une (1) seule représentation

- o Participant (e) à la **SEMI-FINALE** des Championnats de Section et se classant dans le premier tiers de leur groupe. Ex. : Dans un groupe de 20 patineurs (es), le participant (e) doit se classer 6 ième.

LIMITE DE TEMPS ACCORDÉ PAR SOLO

Invités : **3 minutes**

Junior et Sénior : **3 minutes max.**

Médaillé d'Or aux tests de Patinag Canada: **2 :30 minutes max.**

Novice et Pré-Novice : **2 :30 minutes max.**

Juvénile et Pré-Juvénile : **2 minutes max.**

Lauréats catégories officielles et non officielles : **2 minutes max..**

excluant : les Lauréats PP, BMO , Patineur Programme Star de Groupe du club et/ou de la région, Aspirant de Groupe et Assistant (e) de progr. :

Finale Provincial STAR et patineur STAR: **1 :30 minutes max.**

Solo intégré(s'il y a lieu) : **1 minute max.**

Approuvé par le conseil d'administration le 01 Novembre 2010